

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

hliá la

Publié le ID : 007-210703195-20230403-DELIB2023_31-DE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION 03/04/2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice: 29 Présents: 26

L'An Deux Mille Vingt Trois, le trois avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 mars 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Absents:

Présents :

MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-

Pour : Abstention :

25

Pinault, Gaillard, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni,

Tolfo, Valla.

Contre: 4

Excusés:

M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Griffe),

M. Vallon (pouvoir à M. Noël)

Secrétaire: Mme Faure-Pinault

Objet : Comptes de Gestion 2022 : Commune ; Eau ; Assainissement ; Lotissement

Vu l'article L 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les Comptes de Gestion 2022 établis par la Direction départementale des finances publiques pour le Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Communal.

Considérant que les Comptes de Gestion n'appellent ni réserve, ni observation de la part de la Direction départementale des finances publiques

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE les Comptes de Gestion du Budget Principal de la Commune, des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du Lotissement Communal pour l'Exercice 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI

Virginie FAURE-PINAULT